

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 32 (1940)
Heft: 8

Rubrik: Conditions de travail

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que dans celle de l'alimentation. Comparativement à l'année précédente, le nombre des *chômeurs partiels* a aussi fortement diminué. D'après les données des caisses de chômage, l'on en comptait à fin mai 1940 8300, soit 1,5 pour cent des effectifs d'assurés. C'est surtout dans l'industrie horlogère et dans le textile que sévit le chômage partiel. Il a également repris une certaine extension dans la branche du vêtement et du cuir.

*

Dans notre dernier rapport sur la conjoncture, nous avons fait remarquer à nos lecteurs qu'il était difficile, dans les conditions actuelles, de faire des pronostics à longue échéance puisque la situation de notre économie nationale dépendait étroitement des événements politiques et militaires; cette réserve est malheureusement par trop justifiée aujourd'hui. La situation politique n'est pas moins incertaine qu'alors et nous risquons bien d'avoir des surprises au cours de ces prochaines semaines et de ces prochains mois; c'est pourquoi nous ne saurions nous hasarder à faire des prévisions sur le développement ultérieur de notre économie nationale.

Conditions de travail.

Les salaires des ouvriers accidentés en 1939.

Le numéro de juin de la « Vie économique » publie la statistique des salaires des ouvriers accidentés en 1939. Nous vous donnons ci-après un tableau des chiffres les plus importants, sous réserve du point suivant: La statistique ne suit pas le développement des salaires de certains ouvriers mais elle reproduit les données que la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents a obtenues d'ouvriers accidentés. Certaines différences se glissant dans l'ensemble de la masse ouvrière peuvent, en conséquence, influencer les résultats de la statistique des salaires. Ces différences se produisent lors de fluctuations conjoncturelles ou même par suite de la mobilisation.

La statistique groupe toutes les données concernant les gains journalier, hebdomadaire, mensuel et annuel qu'elle ramène ensuite au gain journalier. Au cours de l'année 1939 12,437 données furent prises en considération. Les résultats sont les suivants:

Gains journaliers en francs.

	1934	1935	1936	1937	1938	1939
Contremaîtres, chefs d'ateliers	16.90	16.47	16.15	16.32	16.53	16.61
Ouvriers qualifiés	12.75	12.39	12.12	11.90	12.11	12.20
Ouvriers non qualifiés	10.00	9.73	9.51	9.69	9.58	9.69
Femmes de 18 ans et plus	6.46	6.36	6.11	6.24	6.34	6.21
Jeunes gens de moins de 18 ans	4.13	4.09	4.11	3.91	4.04	4.19

Les salaires journaliers furent, en 1939, un peu plus élevés qu'en 1938, à l'exception de ceux des femmes qui enregistrèrent une diminution de 13 centimes. L'augmentation du gain journalier la plus importante fut pour les jeunes gens; elle s'éleva à 15 ct. alors qu'elle fut pour les ouvriers non qualifiés de 11 ct., pour les ouvriers qualifiés de 9 ct. et pour les contremaîtres de 8 ct. Calculée en pour-cent, cette augmentation donne les résultats

suivants: jeunes gens 3,6 %, ouvriers non qualifiés 1,1 %, pour les ouvriers qualifiés 0,8 % et contremaîtres 0,5 %.

Les données concernant le gain horaire sont plus exactes que celles des gains journaliers, le résultat ne se trouvant nullement influencé par une durée du travail irrégulière, et étant, en outre, basé sur un plus grand nombre de renseignements, soit 51,522. C'est pourquoi nous nous limitons aux gains horaires en ce qui concerne les salaires dans les grandes villes et dans les industries considérées en particulier.

Gains horaires en francs.

	1934	1935	1936	1937	1938	1939
Contremaîtres, chefs d'ateliers	1.60	1.59	1.52	1.54	1.59	1,569
Ouvriers qualifiés	1.39	1.36	1.33	1.32	1.37	1,374
Ouvriers non qualifiés	1.07	1.05	1.03	1.05	1.06	1,066
Femmes de 18 ans et plus	0.71	0.70	0.69	0.69	0.72	0,716
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.53	0.50	0.48	0.50	0.52	0,525

Les salaires des contremaîtres ont quelque peu régressé. Ceux des femmes sont restés stables; quant à ceux des autres catégories ils ont accusé une légère augmentation.

Les modifications des gains horaires de 1938 à 1939 sont les suivantes:

	En cts.	En %
Contremaîtres, chefs d'ateliers	— 1,8	— 1,1
Ouvriers qualifiés	+ 0,5	+ 0,4
Ouvriers non qualifiés	+ 0,1	+ 0,1
Femmes de 18 ans et plus	inchangé	inchangé
Jeunes gens de moins de 18 ans	+ 0,3	+ 0,6

L'augmentation des salaires de 1938/39 paraît excessivement modeste si l'on tient compte du renchérissement dû à la guerre qui se fit sentir déjà en automne. Il est cependant compréhensible que la moyenne des salaires pour 1939 n'ait pas atteint un degré plus élevé car les personnes occupées étaient moins qualifiées dont le salaire était moins élevé. Durant la crise le phénomène contraire put être observé car la baisse des salaires établie par la statistique des ouvriers accidentés fut plus faible qu'en réalité en raison du nombre considérable d'ouvriers non qualifiés et partant moins rétribués qui furent libérés. En tout cas cette exception ne s'étendit qu'à la période de la mobilisation. Il est difficile de déterminer la mesure dans laquelle les perturbations économiques consécutives à la dévaluation ont influencé la moyenne des gains des ouvriers victimes d'accidents. Remarquons seulement que les gains horaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés ainsi que ceux des femmes furent, au cours du dernier trimestre 1939, légèrement plus élevés qu'auparavant.

Les modifications des gains horaires en 1931 et 1936.

L'époque actuelle des prix ascendants voit de nombreuses comparaisons s'établir avec les années précédentes. Nous donnons ci-après un tableau des modifications intervenues dans les gains horaires comparativement à l'année 1936 où les salaires étaient le plus bas et à l'année 1931 au cours de laquelle les gains horaires atteignirent le plus haut degré:

	Augmentation des salaires horaires en 1936/39		Régression des salaires horaires en 1931/39	
	en cts.	en 0/0	en cts.	en 0/0
Contremaîtres, chefs d'ateliers	4,9	3,2	*	*
Ouvriers qualifiés	4,4	3,3	13,6	9,0
Ouvriers non qualifiés	3,6	3,5	9,4	8,1
Femmes de 18 ans et plus	2,6	3,8	6,4	8,2
Jeunes gens de moins de 18 ans	4,5	9,4	11,5	17,9

* Non comparable.

De 1936 à 1939 les gains horaires des ouvriers victimes d'accidents se sont élevés de 3,2 à 3,8 pour cent à l'exception de ceux des jeunes gens qui enregistrèrent une augmentation double. Durant la même période l'indice officiel du coût de la vie s'éleva de 6 pour cent de sorte que les améliorations de salaires appliquées de 1936 à 1939 ne purent compenser le renchérissement du coût de la vie. Il est fort possible que la statistique des ouvriers victimes d'accidents ne donne pas en période de conjoncture ascendante une image très exacte de l'augmentation des salaires ceci en raison de l'occupation d'ouvriers moins qualifiés dont le salaire est quelque peu plus faible.

Considérant la période 1931/39, nous remarquons une régression de 9 pour cent des gains horaires des ouvriers qualifiés et de 8 pour cent pour les ouvriers non qualifiés et les femmes alors que les jeunes gens eurent à supporter une perte double. Le coût de la vie s'étant abaissé durant cette période de 8 pour cent, le *gain horaire réel* ne changea pas, exception faite de la catégorie des jeunes gens. La comparaison se présente sous un angle tout différent si l'on prend l'année 1929 comme point de départ, année quiregistra un coût de la vie plus élevé qu'en 1931. L'indice du coût de la vie est tombé de 1929 à 1939 de 14 pour cent provoquant ainsi, comparativement à l'année 1929, un profit sur le gain réel. Un tel fait se justifie car la production du travail augmente de manière continue en raison de l'emploi des machines et d'une meilleure organisation. Et cet accroissement de la productivité doit être bonifié à l'ouvrier sous forme d'un salaire réel plus élevé.

Des augmentations de salaires furent accordées dans de nombreuses branches d'industries au cours de cette année. Cependant, sur la base de cette statistique, il n'est pas douteux que l'année prochaine l'on remarquera que ces augmentations de salaires ne suivent pas le renchérissement des prix.

Les salaires dans les grandes villes.

L'Office fédéral du travail calcule les salaires des ouvriers accidentés séparément pour les quatre villes de Zurich, Bâle, Genève et Berne. Une comparaison entre ces salaires et la moyenne du pays donne les résultats suivants:

Gains horaires en francs.

	Moyenne du pays		4 grandes villes	
	1938	1939	1938	1939
Contremaîtres, chefs d'ateliers	1.59	1.57	1.84	1.94
Ouvriers qualifiés	1.37	1.37	1.63	1.63
Ouvriers non qualifiés	1.06	1.07	1.32	1.32
Femmes	0.72	0.72	0.79	0.80
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.52	0.53	0.60	0.61

A l'exception des salaires horaires des contremaîtres qui se sont élevés à fr. 1.94, l'accroissement des salaires dans les grandes villes ne se fait que

faiblement sentir de même que la moyenne du pays; cette augmentation est du reste si minime qu'elle est à peine ressentie.

Les gains horaires dans les industries privées.

Nous ne traitons ci-après que la moyenne des gains horaires qui furent établis au cours des six dernières années pour les ouvriers accidentés travaillant dans des industries privées. Aucun chiffre ne fut fixé là où le minimum de 50 données relatives aux salaires ne fut atteint. Mais il est aussi possible que certains de ces chiffres donnent des résultats qui ne reflètent pas exactement la réalité en ce sens que dans certaines branches prises en considération les ouvriers victimes d'accidents ne se recrutent que parmi ceux qui touchent soit des salaires trop bas ou trop élevés. En comparant les salaires dans différentes industries l'on constate que de grandes différences résultent non seulement des aptitudes exigées des ouvriers mais aussi de leur âge et de leurs capacités.

Dans l'industrie horlogère, les salaires ont augmenté dans une plus grande mesure que celle indiquée par la moyenne générale et la hausse notée depuis 1936 est plus marquée, comme le fut, du reste, précédemment la baisse des salaires.

Une régression des salaires est enregistrée chez les ouvriers qualifiés du textile, diminution de nature passagère comparable à celle de la forte augmentation des salaires de l'année précédente. La régression dans l'industrie chimique résulte de l'engagement d'ouvriers moins qualifiés. La courbe des salaires dans les arts graphiques et l'alimentation est irrégulière. Les salaires dans l'industrie du bâtiment accusent une légère amélioration tandis que ceux de l'industrie du bois restent stationnaires.

Industrie métallurgique.

	1934	1935	1936	1937	1938	1939
Contremaîtres, chefs d'ateliers	1.70	1.68	1.59	1.62	1.66	—
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.38	1.35	1.33	1.33	1.38	1.38
Ouvriers non qualifiés	1.10	1.09	1.08	1.08	1.10	1.08
Femmes de 18 ans et plus	0.71	0.71	0.70	0.69	0.71	0.73
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.47	0.47	0.45	0.48	0.55	—

Industrie horlogère.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.39	1.32	1.30	1.34	1.38	1.42
Ouvriers non qualifiés	0.92	0.94	0.96	0.93	1.02	1.04
Femmes de 18 ans et plus	0.82	0.76	0.76	0.75	0.82	0.83

Industrie du textile.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.08	1.08	1.06	1.04	1.11	1.06
Ouvriers non qualifiés	0.97	0.97	0.92	0.93	0.92	0.92
Femmes de 18 ans et plus	0.70	0.69	0.68	0.68	0.70	0.70
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.45	0.45	0.43	0.46	0.45	—

Industrie chimique.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.49	1.46	1.46	1.43	1.46	1.44
Ouvriers non qualifiés	1.24	1.26	1.23	1.27	1.26	1.21
Femmes de 18 ans et plus	0.77	0.81	0.73	0.72	0.75	0.71

Industrie de la chaussure.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.18	1.12	1.21	1.12	1.16	1.19
Femmes de 18 ans et plus	0.74	0.72	0.72	0.71	0.73	0.71
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.50	0.46	0.45	0.47	0.47	—

Industrie du papier.

	1934	1935	1936	1937	1938	1939
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.32	1.30	1.29	1.25	1.30	1.30
Ouvriers non qualifiés	1.08	1.11	1.03	1.01	1.01	1.02
Femmes de 18 ans et plus	0.63	0.65	0.65	0.63	0.64	0.64
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.44	0.45	0.41	0.42	0.42	—

Arts graphiques.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.90	1.84	1.92	1.82	1.88	1.86
Ouvriers non qualifiés	1.19	1.17	1.16	1.17	1.03	1.08
Femmes de 18 ans et plus	0.77	0.77	0.75	0.71	0.73	0.77

Alimentation et boissons.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.46	1.46	1.44	1.43	1.41	1.41
Ouvriers non qualifiés	1.29	1.29	1.26	1.26	1.26	1.18
Femmes de 18 ans et plus	0.68	0.68	0.66	0.68	0.69	0.70
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.49	0.49	0.48	0.48	0.51	—

Industrie du bâtiment.

Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipes	1.67	1.63	1.56	1.60	1.60	—
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.46	1.43	1.39	1.40	1.44	1.46
Ouvriers non qualifiés	1.07	1.05	1.02	1.05	1.08	1.09
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.77	0.70	0.69	0.70	0.73	—

Industrie de la pierre et de la terre.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.31	1.31	1.24	1.25	1.28	1.31
Ouvriers non qualifiés	1.06	1.03	1.03	1.02	1.03	1.05
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.53	0.56	—	0.55	0.54	—

Extraction de minéraux.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.25	1.22	1.21	1.21	1.22	1.24
Ouvriers non qualifiés	0.97	0.97	0.94	0.95	0.99	0.98

Industrie forestière.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	0.97	0.95	0.95	0.95	0.91	0.94
Ouvriers non qualifiés	0.87	0.86	0.85	0.87	0.88	0.89

Industrie du bois.

Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipes	1.50	1.54	1.45	1.49	1.50	—
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.31	1.28	1.23	1.23	1.26	1.26
Ouvriers non qualifiés	0.97	0.94	0.92	0.93	0.96	0.96
Femmes de 18 ans et plus	0.59	0.60	0.62	0.62	0.62	0.61
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.48	0.49	0.44	0.44	0.46	—

Exploitation et répartition du courant électrique.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.53	1.54	1.47	1.47	1.52	1.53
Ouvriers non qualifiés	1.21	1.19	1.18	1.22	1.07	1.12

Service des eaux et du gaz.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.78	1.74	1.75	1.77	1.71	1.77
Ouvriers non qualifiés	1.48	1.50	1.41	1.41	1.46	1.42

Commerce et entrepôts.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	—	1.40	1.26	1.30	1.36	—
Ouvriers non qualifiés	1.19	1.20	1.19	1.20	1.18	1.21

Camionnage.

Ouvriers non qualifiés	1.20	1.17	1.16	1.17	1.18	1.18
------------------------	------	------	------	------	------	------